

Collectif Réseau d'êtres

association de la loi de 1901
15 rue du Général de Reffye 8000 ÉPINAL

RÉUNIONS DU BUREAU

Réunion du 23 mai 2019.

Le bureau s'est réuni le 23 mai 2019 à 9h00 dans le local de l'U.V.B.F. avenue Charles-de-Gaulle, Épinal.

Présents : Thierry CLAUDEL, Christine DEVALLOIS, Louise FETET, Ludovic LEMASSON, Hubert SYLVESTRE.

Excusés : Charles KRAEMER, Jean-Yves MACÉ, Philippe VALLET.

Assistait également à la réunion : Marion GARNIER

Ordre du jour :

- Administration
- Local de la rue Lyautey
- Forum des associations
- Réunion générale du 29 mai.

1 - ADMINISTRATION :

Assurance : L. Lemasson remet le dossier à C. Devallois qui le transmettra à la Ligue. Sur suggestion de M. Garnier, Th. Claudel est chargé par le bureau de reconsulter la M.A.I.F. .

Cadre de confiance : le compléter - M. Garnier - avec une mention d'engagement de chaque membre de répondre aux invitations ou convocations.

Charte graphique : L. Lemasson enverra les trois propositions de S. Yverneau-Brahy à chaque membre du bureau qui exprimera en retour sa préférence. Le projet recueillant la majorité des choix sera proposé au Collectif le 29 mai.

Flyer : C. Devallois propose un texte pour la présentation du Collectif. Marion réfléchit à une forme simple et dynamique. Il est convenu d'en confier la conception à S. Yverneau-Brahy qui enverra son devis pour la conception du logo ainsi que celle du flyer.

Formation : Les membres du bureau peuvent s'inscrire à la formation en ligne de Colibris sur l'intelligence collective. M. Garnier recherchera s'il existe des documents vidéos à diffuser.

Gmail : son utilisation pose quelques problèmes notamment sur le "drive". Une réunion de formation par M. Garnier sur ce sujet aura lieu le mardi 4 juin chez H. Sylvestre. Participants : Th. Claudel, C. Devallois, H. Sylvestre et, s'il peut, L. Lemasson.

Information : L. Fetet est chargée d'ouvrir une page *Facebook* pour le Collectif.

Personnel : M. Garnier, employée par la F.R.M.J.C. à 80%, est disponible pour le reste. En accord avec elle, le bureau souhaite qu'elle travaille le reste du temps pour le Collectif. Sa prise de fonction pourrait avoir lieu en septembre en fonction de l'accord passé entre Réseau d'êtres et la FRMJ.C.

Le bureau envisage également l'emploi d'une personne effectuant son service civique, également à partir de septembre. L'agrément étant donné par la Ligue, l'affiliation du Collectif est obligatoire. Il faut prévoir environ 110 euros par mois plus les frais de formation.

Remboursement de frais : le Collectif décide d'appliquer le barème fiscal pour le remboursement de frais de déplacement de ses membres ou salariés.

Subventions : Le Collectif devrait recevoir très prochainement un acompte sur la subvention de la Région. Un compte d'épargne sera ouvert pour y verser les fonds qui ne sont pas immédiatement nécessaires. (Th.Claudé)

2 – LOCAL RUE LYAUTEY : voir également le compte rendu de la réunion technique annexé au présent compte rendu.

Le bureau souhaite ajouter les aménagements ou équipements suivants:

le cloisonnement de son futur bureau,
une photocopieuse commune avec un code par utilisateur,
un digicode d'entrée avec un code par association (cf. lavoir-théâtre)
une vitre dans la cloison du bureau du Collectif permettant de voir l'entrée du local,

et se pose la question de l'utilité du miroir demandé sur la cloison séparative entre les deux grandes salles.

Il reste à discuter :

des autres équipements indispensables comme les prises de réseaux, inexistantes pour le moment.
des règles de mise à disposition des locaux – convention avec la mairie
des règles de répartition des dépenses communes entre les associations utilisatrices – charte ou règlement intérieur.

M. Frattini (3ème Rive) prévoit de rencontrer P. Nardin pour faire le point sur les travaux. C. Devallois lui écrira pour proposer de participer à l'entrevue au nom du Collectif.

3 – FORUM DES ASSOCIATIONS :

Date : 8 septembre.

Actuellement, les associations sont réparties comme suit : vendredi, social ; samedi, sports ; dimanche, culture.

Le bureau souhaite que soit envisagé pour le regroupement de toutes les associations. Mais la mairie oppose le nombre insuffisant de stands disponibles.

Il n'est pas réaliste de proposer la tenue du débat le samedi.

Après discussion le bureau décide que le débat se déroulera comme suit :

14-16h : affichages des thèmes et recueil des idées du public sur ces thèmes par affiches ou cartes postales (celles du PFMR non utilisées)
après 16h : débat ou mini débats sur les idées ainsi recueillies.

L. Fetet, pilote de l'opération pour le Collectif, présentera ce projet à l'AGACCE. C. Devallois l'introduira auprès de cette association.

Le projet sera présenté au Collectif le 29 mai.

4 – RÉUNION GÉNÉRALE DU 29 MAI :

Ordre du jour :

Charte graphique

Forum des associations : on demandera des idées pour le débat et la forme de participation.

Évaluation de la réunion de Cornimont.

Création de l'observatoire : il existe une méthode pour un observatoire participatif partagé.

Et le Département dispose certainement d'informations suite aux assises départementales de la culture et a établi un schéma départemental de la culture comprenant un diagnostic. C. Devallois essaiera de se le procurer.

Local Lyautey

Réunion à Chamagne : La C.A.E. n'a pas répondu (?!). Envisager la possibilité d'aller à Moriville selon la proposition de S. Yverneau-Brahy.

Campagne du *Collectif des associations citoyennes*.

La séance est levée à 12h

Annexe : Compte rendu du groupe de travail du 20 mai 2019 avec ajouts (en rouge) des observations du bureau communiquées par courriel du 25 mai 2019 à Pierre Claudel et à Monique Frattini.

Collectif associatif du local « Lyautey »

Groupe de travail « questions techniques »

Réunion du 20 mai 2019 – 17h30

Compte rendu

Présents : 3eme Rive : Monique / Réseau d'êtres : Christine D / UFOLEP : Fabrice / CCFD : Christine

Merci à Ludovic (UVBF) de nous avoir mis à disposition une salle de son local.

Il s'agit de lister tous les points (y compris techniques) pour un rendez-vous à prévoir de 3^{ème} Rive (pour l'instant, seul interlocuteur de la Mairie dans le projet de mise à disposition des locaux rue Maréchal Lyautey). (0)

Globalement :

- A quelle date pouvons-nous envisager de prendre possession des locaux ?
- (3^{ème} Rive devra-t-elle demander une mise à disposition d'autres locaux, sachant que la Baudenotte n'était qu'une solution transitoire jusqu'au 30 juin ?)
- La Mairie envisagera-t-elle une conciergerie sous son autorité, comme il l'avait été évoqué en mars dernier par Mr Nardin, 1^{er} adjoint ? L'accueil, le planning d'occupation des salles, etc... seront examinés selon les réponses apportées par la Ville.
- Associations de la rue Charlet : viendront-elles s'ajouter à ce Collectif, ou seront-elles uniquement « occupantes » ponctuelles de la salle de réunions ou du hall d'entrée ou de la grande salle (selon les disponibilités) ?

Questions techniques :

1/ Répartition formalisée des espaces dédiés aux associations : à compléter pour celles qui ne l'auraient pas indiqué.

2/ Préciser les cloisons, avec porte, les aménagements électriques et autres (travaux complémentaires). (1)

3/ Téléphonie : Faudra-t-il prévoir une ligne téléphonique pour une BOX générale ? Prévoir son emplacement. Si chaque association souhaite avoir sa propre ligne qu'elle prendra en charge, le prévoir dès maintenant (nombre de lignes). (2)

4/ Points d'eau : au Bar (3eme rive), dans l'espace sanitaire (1 seul pour tous ; 1 WC Dames + Handicapés ; 1 WC Messieurs + Handicapés) ; il faudra prévoir un point d'eau dans l'espace Atelier/Bricolage. Un chauffe-eau collectif neuf déjà installé.

5/ Chauffage/climatisation : Quel type ? Quelle modulation individualisée ? Désenfumage : quid de la réunion de copropriété demandée par la Ville d'Epinal ?

6/ Electricité : Quelle puissance ? Les associations doivent indiquer leurs besoins (bar : fours, machine à café, crêpière professionnelle, etc...), sono ... ; quel mode de répartition des factures d'électricité (et d'eau également) ; existe-t-il des ratios ?

7/ Porte d'entrée : A remplacer. Installer un digicode (indispensable) à la fois simple et sécurisé. (3)

8/ Alarme : le local sera-t-il intégré au contrat « alarme » des bâtiments communaux ?

9/ Ameublement : Il faudra distinguer ce qui relèvera du Collectif de ce qui relèvera de chaque association. Le Collectif devra lister tout le mobilier et le matériel mis au profit du Collectif et l'évaluer (pour l'assurance). Chaque association devra lister son propre mobilier et matériel.

10/ Enseigne : Penser dès maintenant au nom donné au lieu : Café associatif ? Collectif et Café associatifs ??? Attente d'autres propositions....

11/ Mur-miroir préconisé contre la cloison entre la grande salle et la salle de réunions (4)

Si d'autres questions techniques auxquelles le groupe de travail n'aurait pas pensé, merci de les soulever.

Observations suite à Bureau de Réseau d'êtres du 23/05/19

(1) Réseau d'êtres suggère de participer à cette réunion avec la Mairie.

(1) Prévoir pour local Réseau d'êtres/FRMJC : 1 cloison vitrée (afin de repérer les allées et venues à l'entrée du local (dans les périodes où il n'y aurait pas de personne à l'accueil).

Prévoir également des rails au sol et au plafond (local Réseau d'êtres, salle de réunions, grande salle...) pour installation de cloisons coulissantes permettant une occupation optimisée des espaces.

(2) Prévoir des prises RJ en complément, car une WIFI commune ne pourra suffire.

(3) Référence à la porte « aimantée » du Lavoir-Théâtre qui permet à chaque association d'avoir un code personnalisé (et qui évite les flux de clés).

(4) Pourquoi précisément ? Peut-on étudier d'autres possibilités ?
